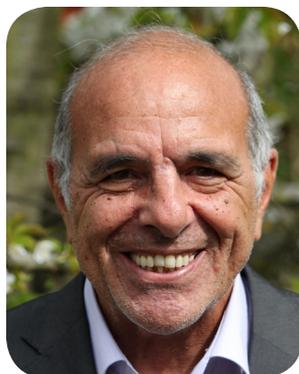


UN TERRITOIRE, UN ÉLU, UNE HISTOIRE

BERNARD BAROUKH, DÉLÉGUÉ CONSULAIRE POUR LA DEUXIÈME
CIRCONSCRIPTION D'ISRAËL, TEL-AVIV ET HAÏFA



B

ernard Baroukh est né en 1947 sur le sol tunisien.

Après avoir passé un CAP de tourneur, il s'installe en France en novembre 1964, car les perspectives d'emploi dans l'Hexagone sont meilleures. Arrivé avec la nationalité tunisienne, il sera naturalisé en 1982.

Il commence tout d'abord par travailler dans des usines pendant un an, puis en 1965, il rentre dans un cabinet de géomètres pour y rester jusqu'en 1976 : il y exercera les professions de dessinateur, puis de concepteur de plans sur ordinateur, et enfin d'attaché de direction.

Après deux dernières années en tant que salarié, il s'établit en 1978 à son compte en prenant la tête d'une entreprise de travail temporaire. En 1981, il crée une société de composants électroniques. En 1982, il rachète le cabinet de géomètres où il travaillait quelques années auparavant, ainsi qu'une entreprise de transport et d'accompagnement à la demande. C'est aussi à cette époque qu'il devient Président de la caisse de caution ASCOBATT.

En parallèle à son activité professionnelle, il fait du bénévolat au sein de la communauté juive française : il est responsable communautaire d'une synagogue dans le 15^e arrondissement de Paris, et membre du bureau de l'Union patronale juive de France. Par la force des choses et les contacts qu'il est amené à nouer, son activité bénévole le conduit à faire un peu de politique.

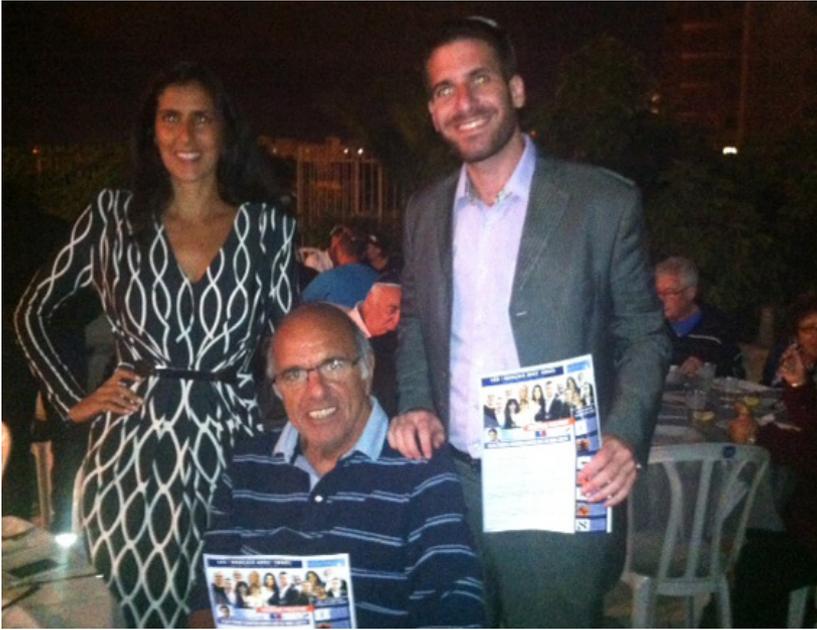
En 2007, au moment où il prend sa retraite, agacé par le manque de réactivité des politiques français contre l'antisémitisme et en accord avec ses convictions, il part s'installer en Israël.

En Israël, il fait partie de l'association Adir qui aide les nouveaux immigrants, et est impliqué dans les activités francophones de l'académie de Netanya, la ville où il est installé et dont une grande partie de la population est française.

Il s'investit aussi à l'UFE et à l'UMP. Notamment, il fait campagne en 2012 à Netanya pour Nicolas Sarkozy lors des élections présidentielles, puis pour Valérie Hoffenberg lors des élections législatives.

En mai 2014, sur une liste UMP/UDI/PLD/UFE, il est élu délégué consulaire de la deuxième circonscription «Israël et Territoires palestiniens» (Tel-Aviv et Haïfa).

POURQUOI VOUS ÊTES-VOUS ENGAGÉ DANS LES ÉLECTIONS CONSULAIRES ?



Bernard Baroukh en compagnie de Pascale Mimouni (Conseillère consulaire et Conseillère AFE) et Jonathan-Simon Sellem (Conseiller consulaire) à une soirée pour les élections consulaires (mai 2014).

Lors de ma retraite, quand je suis arrivé en Israël, il n'était plus question pour moi de travailler après une vie professionnelle bien remplie.

Cependant, comme je n'arrivais pas non plus à rester inactif, j'ai souhaité très vite faire du bénévolat. Un de mes objectifs a été de faciliter la vie des nouveaux immigrants français, ayant moi-même été dans leur situation. Mon engagement associatif, notamment avec Adir, m'a donc donné une visibilité auprès de la communauté française d'Israël.

Ainsi, Meyer Habib, le député UDI de notre circonscription, est venu me chercher pour les élections consulaires. Ayant des convictions politiques de centre droit, et étant déjà impliqué auprès des Français d'Israël avec mes activités associatives, j'ai naturellement accepté d'être sur la liste.

QUELLE EST VOTRE VISION DU RÔLE DE DÉLÉGUÉ CONSULAIRE, ET APRÈS UN AN D'EXPÉRIENCE, COMMENT AMÉLIORER SES MOYENS D'ACTION ?

Comme vous le savez, si on s'en tient à la lettre des textes, le délégué consulaire ne sert qu'à voter pour les élections sénatoriales.

Pourtant, je regrette qu'on n'utilise pas plus ces élus, qui sont, rien qu'en Israël, au nombre de 5. Il en va de même, à fortiori, pour les conseillers consulaires.

Prenez cet exemple : les Français qui sont retraités à l'étranger doivent régulièrement établir un certificat de vie pour toucher leur retraite. En Israël, c'est la municipalité, une autorité étrangère, qui établit le certificat de vie. Pourquoi ce certificat de vie ne serait-il pas établi par les conseillers et délégués consulaires, qui par leurs fonctions et le fait qu'ils sont élus par les Français de la circonscription, connaissent bien la communauté française ? Et des exemples comme cela, où un élu de la République pourrait être utile et intervenir à la place des autorités étrangères, il y en a beaucoup.

De plus, les élus consulaires sont là pour servir d'intermédiaire entre les Français d'un côté, et le consulat/l'ambassade de l'autre. Mais nous n'avons aucun vrai pouvoir de décision, surtout les délégués, malgré le fait que nous sommes des élus du peuple. Des Français viennent tout le temps me voir pour me demander de l'aide, mais selon les textes, je ne peux même pas aller au conseil consulaire pour défendre leur dossier.

Tout de même, un point positif qui montre que le potentiel des élus consulaires est en partie reconnu : dans le cadre de mon mandat, j'ai été désigné membre d'une table ronde qui travaille sur les problématiques liées au social. C'est une bonne initiative, et je crois que les élus devraient être le plus souvent possible associés à ces réflexions sur les problématiques des Français de l'étranger, en particulier du fait qu'ils peuvent faire remonter leur expérience du terrain.



Bernard Baroukh sur le terrain pour la campagne électorale consulaire avec des Français d'Israël (mai 2014).

QUELLES SONT SELON VOUS LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES FRANÇAIS DE VOTRE CIRCONSCRIPTION, ET COMMENT LES POLITIQUES POURRAIENT Y RÉPONDRE ?

Je pense qu'un des plus grands problèmes résulte d'un manque de prise de conscience des Français venant s'installer à l'étranger (que ce soit en Israël ou ailleurs), particulièrement sur le fait qu'ils ne bénéficieront plus des avantages sociaux de la France (allocations familiales, aide au logement, etc.). Les Français s'adaptent difficilement à cette nouvelle situation, et ne sont pas assez formés avant le départ. A cela, en Israël, s'ajoute le fait que les retraités sont actuellement particulièrement touchés par la baisse de l'euro : concrètement, environ 20% de leur retraite part en fumée, pour des raisons financières sur lesquelles ils n'ont aucune emprise.

Une réponse politique est difficile : au risque de fâcher un certain nombre de personnes, je ne crois pas qu'il faille que le budget de la France soit consacré aux Français de l'étranger, à part bien sûr pour les cas les plus difficiles. D'un point de vue budgétaire, si l'on donne 1000€ d'aide par mois à 5000 Français (sur les 150 000 qui vivent en Israël : en effet, même si seulement 75 000 étaient inscrits aux consulats en 2014, on estime qu'environ le double vit actuellement dans le pays) cela fait 5 000 000€ par mois. Et le nombre de Français venant s'installer ici est en constante augmentation : cette année, 9000 Français font leur Alyah (immigration en Israël). Si 10% sont en difficulté, cela fera 900 000€ d'aides versées par mois.

Si un Français quitte l'Hexagone, il doit prendre ses responsabilités. Par exemple, il n'y a pas longtemps, j'ai eu le cas d'une dame qui m'a consulté pour faire son Alyah : elle vit en France et touche 500€ de retraite par mois, ainsi que des aides sociales. Si elle vient s'installer en Israël, elle ne touchera plus ces aides, seulement sa retraite. J'ai préféré être honnête, et lui dire de rester en France, car elle ne pourra pas vivre en Israël avec seulement 500€ par mois. Pourquoi demander à l'État français de payer des aides pour un Français qui ne vit plus en France, et donc ne paye plus ses impôts dans l'Hexagone ? Beaucoup de personnes se laissent influencer par leur affect sur ces questions, et manquent d'objectivité.

POUVEZ-VOUS NOUS PARLER D'UN PROJET QUI VOUS TIEN T PARTICULIÈREMENT À CŒUR POUR LES FRANÇAIS DE VOTRE CIRCONSCRIPTION ?



Affiche de la liste de Bernard Baroukh pour les élections consulaires (mai 2014).

Comme je l'ai dit plus haut, la vie de beaucoup de retraités français en Israël devient difficile compte tenu de la baisse de l'euro.

Avec quelques amis à Netanya, nous essayons de leur apporter des solutions en leur trouvant des locations immobilières à un prix abordable pour eux, en proposant aux propriétaires une garantie pour le paiement des loyers.

Il faudrait étendre ce principe dans d'autres villes d'Israël où s'installent les francophones. Malheureusement, nous ne sommes pas suffisamment nombreux pour l'instant, et j'espère que d'autres personnes pourront nous rejoindre sur ce projet.

POUR FINIR, UNE PETITE ANECDOTE SUR LA VIE DE FRANÇAIS INSTALLÉ EN ISRAËL ?

Lors de l'un de mes voyages en Israël, alors que je me promenais avec ma femme à Eilat, dans le sud du pays, nous avons entendu un grand fracas. Alors qu'elle était inquiète qu'il s'agisse d'un missile, je lui ai dit de ne pas s'inquiéter, car je supposais que cela devait juste être le camion à poubelles qui passait prendre les ordures.

En fait, c'était bien un missile.

Pour vous dire, cette anecdote montre bien qu'ici la population française est habituée à cette situation bien particulière, qu'elle vit avec, et qu'il faut parfois dédramatiser un peu.



Vue de la plage de Netanya, la ville où vit Bernard Baroukh.